A LA COUR D'ASSISES DU NORD

## Une banqueroute frauduleuse à Maubeuge

Les accusés sont : Thinnes Gaston, 33 ans, ex-négociant à Maubeuge et Bisiaux Maxime, 27 ans, ex-négociant à Maubeuge. Ils sont inculpés de banqueroute frauduleuse et de complicité.

L'accusation lui reprochait les faits suivants :

Le sieur Thinnes, marchand forain, à Sous-le-Bois-Maubeuge, depuis octobre 1920, se servait pour son commerce de deux camions automobiles. Il achetait ses marchandises à de nombreux commerçants du Nord, mais pour une raison ou pour une autre, il se trouva bientôt dans une situation pécuniaire défectueuse.

Depuis le mois de janvier 1923, il s'était adjoint pour l'aider dans son commerce, le concubin de sa sœur son associée, un sieur Bisiaux qui, jusqu'alors avait travaillé comme ouvrier dans diverses fabriques. Thinnes et Bisiaux cessèrent en fait leurs paiements vers le 16 février 1923 et prièrent alors leurs créanciers de reporter leurs échéances de traites à des dates ultérieures, notamment au 15 mai 1923, époque pour laquelle 17 traites furent tirés pour une somme globale de 66.322 francs.

D'autre part, Thinnes se rendait acquéreur le 3 mai de 16.000 francs de tissus qui lui étaient livrés par le vendeur Grimonprez, négociant à Roubaix. Deux ou trois jours plus tard, ils disparaissaient tous deux dans la nuit du 9 au 10 mai, emportant sur des camions presque toutes les marchandises en magasin et la comptabilité, ne laissant pour tout actif aux créanciers qui allaient les faire déclarer en faillite qu'un mobilier qui fut adjugé 432 francs, des marchandises pour 706 fr. 50 et du matériel pour 121 fr. Soit, au total : un actif de 1.259 fr. 50 pour un passif de 121.300 francs eviron.

Thinnes fut arrêté le 27 septembre 1923, à Germiny-les-Prés (Loiret) et Bisiaux, le 5 octobre suivant à Chéroy (Yonne). Les marchandises étaient presque toutes disparues et les camions vendus.

Thinnes n'a pas d'antécédents judiciaires et faisait depuis la guerre l'objet de bons renseignements. Bisiaux était assez bien noté bien qu'il ait déjà été condamné pour vol et pour coups.

LE VERDICT

Gaston Thinnes et Maxime Bisiaux sont condamnés chacun à deux ans de prison.

## Faux et usage de faux à Lille

Henri Annocqué, 46 ans, représentant de commerce à Lille, était accusé de faux et usage de faux

L'accusation lui reprochait les faits suivants :

Annocqué qui avait fondé à Lille, un comptoir de l'Imprimerie, se fit ouvrir, en 1923, un compte au Crédit du Nord. Il remit à l'escompte de cette banque un certain nombre de traites, dont le montant s'est élevé à environ 122.000 francs. Sur cet ensemble, 12 avaient été tirées sur des personnes qui ne lui devaient rien et avaient été revêtues par lui de la fausse acceptation des débiteurs supposés. Leur total représente une somme de 50.950 francs. Emises en juillet, août septembre et octobre, presque toutes étaient domiciliées dans une banque où le paiement devait s'effectuer, ce qui réservait à Annocqué la possibilité jusqu'à l'échéance de retirer l'effet en payant pour les débiteurs supposés. Pour se procurer les fonds nécessaires, il espérait, a-t-il déclaré sur des rentrées de fonds importantes et il lui restait en tout cas la possibilité de s'en procurer en escomptant des nouvelles lettres de change venant à des échéances plus lointaines. Quand par le retour d'un effet impayé que le tiré avait laissé protester en déclarant que l'acceptation dont il était revêtu était fausse, le Crédit du Nord fut mis au courant du procédé employé par Annocqué pour se procurer de l'argent, il envoya auprès de lui un de ses représentants : Annocqué lui fit des aveux, reconnaissant qu'un certain nombre de tiers ne lui devaient rien et qu'il avait revêtu les traites les concernant d'une fausse acceptation. Il a renouvelé ses aveux au cours de l'Instruction expliquant qu'il n'avait pas l'intention de s'approprier les fonds obtenus par l'escompte des traites fictives.

Les renseignements fournis sur l'accusé sont bons, on le représente toutefois comme dépensier, souvent à court d'argent.

ACQUITTÉ

Annocqué est acquitté.

## TRENTE-HUIT CORPS DÉCOUVERTS APRÈS UN INCENDIE

Compiègne, 28. — Un incendie avait détruit ces jours-ci les ronces et les grandes herbes dans le bois Saint-Marc, situé à proximité de Tracy-le-Mont, dans la zone rouge, c'est-à-dire dans la partie dévastée de l'Oise non encore remise en état.

On vient de découvrir sous les cendres des cadavres de soldats français, que les chaussures retrouvées permettent d'évaluer au nombre de 38. Trois individus que l'on recherche ont été vus dispersant les ossements et comme aucun objet de valeur n'a été découvert, on présume qu'ils se les ont appropriés.

Le service de l'identification fait le nécessaire pour l'enlèvement des corps et leur transfert au cimetière de Tracy-le-Val.

## *Une première fillette, une deuxième, renversées par une auto, près de Cambrai*

Mardi, vers 19 heures, sur le territoire de la commune de Neuville-Saint-Rémy, près de Cambrai, une auto dans laquelle se trouvaient MM. Chuffart, notaire, à Arleux, et Lecomte, architecte, à Sin-le-Noble, arrivait à toute allure dans la rue de Vire et s'engageait dans la petite rue de Douai, interdite aux autos. A l'angle de cette rue, l'auto renversa la jeune Machon, âgée de 11 ans, puis continuant sa route, renversa une autre gamine, la jeune Moriaux, laquelle fut gravement blessée.

Il est à croire que les occupants de l'auto — que la rumeur publique accuse d'être pris de boissons — avaient perdu tout sang-froid, car continuant leur route, alors qu'un des pneus de l'auto était sauté, ils allèrent ainsi jusqu'à Sancourt, distant de la Neuville de trois kilomètres.

Là, une panne les arrêta ; le père d'une des victimes, accouru en bicyclette, les interpella et prévint la gendarmerie de Cambrai, qui se rendit sur les lieux et procéda à l'arrestation de M. Chuffart.

La jeune Machon a eu heureusement plus de peur que de mal, quant à sa compagne, son état est grave.

### TRÉSORERIES ET RECETTES DES FINANCES

Les mutations, désignations, mises en disponibilité et en service détaché ci-après ont été prononcées dans le personnel des Trésoreries générales et des recettes des Finances.

M. Mathe, commis stagiaire à la Trésorerie générale du Pas-de-Calais est désigné pour remplir les fonctions de caissier.

M. Hecamps, fondé de pouvoirs à Valenciennes est nommé second fondé de pouvoirs, sous service dans la Seine-Inférieure.

M. Martin, commis à la recette des Finances de Valenciennes est désigné pour y remplir les fonctions de fondé de pouvoirs.

M. Guerkiet, caissier à la recette des finances à Boulogne-sur-Mer est nommé en la même qualité aux Sables d'Olonne.

M. Goguery, commis à la recette des finances de Boulogne-sur-Mer, passe en la même qualité dans la Gironde.

M. Quandalle, stagiaire à Boulogne-sur-Mer est désigné pour remplir les fonctions de caissier.

M. Jacquin, fondé de pouvoirs à la recette des Finances de Meaux est nommé chef de la comptabilité à la Trésorerie générale du Pas-de-Calais.

M. Le Roun, commis stagiaire à la Trésorerie générale du Nord passe en la même qualité à Ancenis.

Les commis dont les noms suivent, en disponibilité pour services militaires sont rappelés à l'activité en affectés à : M. Lamp, trésorerie générale (Pas-de-Calais) ; M. Ramont à la Trésorerie générale du Nord : M. Campardou, Trésorerie générale du Pas-de-Calais ; M. Martin Maurice, recette des Finances de Valenciennes ; M. Varey, recette des Finances de Douai ; M. Leroux, recette des Finances de Montreuil-sur-Mer.

La démission de M. Rolland, commis stagiaire, trésorerie générale du Pas-de-Calais est acceptée.

### VŒUX DES FONCTIONNAIRES SYNDIQUÉS DU NORD

La Fédération nationale des syndicats de fonctionnaires nous communique

« La Commission administrative de la section du Nord réunie le 27 mai, a émis les vœux suivants ;

1. Qu'une large amnistie intervienne pour tous les fonctionnaires frappés pour délits d'opinion ou propagande syndicale, avec mesures de réparation afin qu'ils ne soient pas retardés dans leur carrière ;

2. Que le droit syndical soit reconnu aux fonctionnaires, et qu'une collaboration soit établie entre les groupements et les administrations traitant sur un pied d'égalité ;

3. Que la réforme administrative soit étudiée dans des commissions tripartites nombreuses composées de délégués du ministre, des usagers et des syndicats de fonctionnaires ;

4. Que la révision des traitements soit effectuée le plus vite possible avec établissement d'une échelle mobile régionale ;

5. Que des retouches soient apportées au régime de retraites qui vient d'être voté, pour y faire intégrer les catégories d'agents exclus ;

6. Que l'injustice et l'arbitraire provenant de l'application du décret du 6 novembre 1920, soient réduits autant qu'il possible par une interprétation plus équitable. »

### NOMINATIONS DE COMMISSAIRES DE POLICE

M. Bert, commissaire de police de première classe, Malo-les-Bains (Nord), est nommé en la même qualité à Cannes (Alpes-Maritimes), en remplacement de M. le Mari, nommé commissaire central. — Le commissariat de police existant à Malo-les-Bains (Nord), est rangé dans la troisième classe. — M. Plumecocq, commissaire de police de troisième classe à Bergues (Nord), est nommé en la même qualité, à Malo-les-Bains (Nord). — Le commissariat de police existant à eBrgues (Nord), est rangé dans la quatrième classe.

Les dispositions du décret du 26 avril 1924, nommant commissaire spécial de police hors classe, troisième échelon, sur les chemins de fer du Nord à la résidence de Dunkerque (Nord), M. Jérôme, commissaire spécial de police-adjoint de classe exceptionnelle, premier échelon, sur les chemins de fer de l'Etat à la résidence de Rouen (Seine-Inférieure), sont et demeurent rapportées. M. Jérôme est maintenu sur sa demande dans ses fonctions de commissaire spécial de police-adjoint de classe exceptionnelle, premier échelon, à Rouen. — M. Brouillard, commissaire de police-adjoint de classe exceptionnelle, deuxième échelon, sur les chemins de fer du P.-L.-M., à la résidence de Lyon (Rhône), est nommé commissaire spécial de police de classe exceptionnelle, deuxième échelon, sur les chemins de fer du Nord, à la résidence de Dunkerque (Nord).

Le commissariat de police existant à Avesnes (Nord), est supprimé. M. Deshayes de Bonneval, commissaire de police de troisième classe, à Avesnes, est nommé en la même qualité à Loos, même département, en remplacement de M. Dumont, qui a reçu une autre destination. — Le commissariat de police de deuxième classe existant à Tourcoing (Nord), est rangé dans la première classe.

### JUSTICE DE PAIX

Paris, 28. — Sont nommés suppléants, les juges de paix de Calais Sud-Est : M. Foulon en remplacement de M. Grégoire.

Sont nommés greffiers des justices de paix de Boulogne, canton Sud : M. Blot, en remplacement de M. Brige.

### A L'OFFICE DÉPARTEMENTAL AGRICOLE

L'Office Départemenal Agricole a tenu séance hier, sous la présidence de M. Buche.

L'assemblée a passé en revue les questions agricoles qui sont à l'étude à la Société d'Agriculture du Nord et dans les Comices : répression des fraudes dans la vente du lait ; importation d'origine hollandaise et diverses.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

# Les Vœux Politiques

A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL RÉPROUVE LES MANŒUVRES DÉLOYALES EMPLOYÉES DANS LE NORD AU SCRUTIN DU 11 MAI ET RÉCLAME UNE NOUVELLE LOI POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. L'ASSEMBLÉE SE PRONONCE POUR L'AMNISTIE, LA RECONNAISSANCE DE LA RÉPUBLIQUE DES SOVIETS ET LA RÉINTÉGRATION DES CHEMINOTS RÉVOQUÉS POUR FAITS DE GRÈVE.

Le principal intérêt des deux séances d'hier ayant résidé dans la discussion des vœux politiques, nous en rendons compte immédiatement. L'annonce de ces grands débats avait attiré une assistance comme on en voit rarement à la Préfecture. Les tribunes publiques étaient absolument combles et l'assistance pressée débordait jusque dans les couloirs. Inghels avait pris place dans la tribune officielle.

En l'absence de M. Potié, atteint samedi soir d'une subite indisposition, M. COQUELLE présidait, avec M. BOURDON, secrétaire.

## Les listes électorales panachées

### UN LONG DÉBAT MOUVEMENTÉ

Après s'être fait l'interprète de l'Assemblée tout entière pour souhaiter le prompt et complet rétablissement de M. Potié, M. COQUELLE appelle la discussion de la protestation de M. Blémant contre le panachage déloyal de plusieurs listes aux dernières élections à la Chambre des Députés.

M. LE PRÉFET se lève aussitôt et déclare: « Je ne poserai pas la question préalable, car je sais le sort qui lui serait réservée, mais au seuil de ces débats de caractère politique, je vous demande l'autorisation de me retirer. » M. Morain quitte la salle.

Au nom du 5e Bureau, M. MÉLAYERS rapporte la protestation de Blémant, dont nous avons publié le texte avant-hier et formule les conclusions suivantes adoptées par la majorité des membres du Bureau « après un débat passionné » :

« Le Conseil général proteste contre toutes les listes sans exception mises en circulation en dehors des cinq listes officielles. Le Conseil regrette que le législateur n'ait pas pris les dispositions nécessaires pour mettre les citoyens à l'abri des manœuvres qui peuvent troubler l'esprit des électeurs et il émet le vœu que la loi soit modifiée en vue d'éviter le retour de semblables procédés. »

### INTERVENTION DE BLÉMANT

La protestation qui vous est déférée, dit Blémant, à une telle importance, que je me permets de la développer et de faire l'historique de la question. Cinq listes avaient été officiellement déclarées à la Préfecture. Les électeurs ont reçu à domicile, par la poste, des listes n'ayant pas été déclarées, qui ont été envoyées en franchise. Du 1er au 3 Mai, plus de 500.000 enveloppes ont été déposées au bureau de Postes de la rue du Louvre, à Paris, à destination du Nord. Ces enveloppes contenait une liste intitulée « Candidats des Sinistrés », accompagnée d'une circulaire nettement diffamatoire, à l'égard du député Inghels. Ces bulletins de vote contenaient le nom de tous les députés sortants, sauf celui d'Inghels. Par suite, les résultats du scrutin ont été faussés. Qui a fait imprimer et expédier ces enveloppes ? Blémant accuse formellement M. Maxime Ducrocq, notaire à Lille. Il l'accuse d'avoir fait écrire au siège de l'« Union des Sinistrés » des centaines de milliers d'enveloppes qui ont servi à l'envoi des bulletins panachés.

Après avoir fourni de longues explications, BLÉMANT termine en disant : « On pourra nous objecter que le panachage était permis, en vertu d'une circulaire ministérielle envoyée aux préfets. Mais ce qui constitue une manœuvre frauduleuse c'est de donner à des listes panachées un titre, une appellation de nature à tromper l'électeur et surtout en faisant accompagner cette fausse liste d'une circulaire diffamatoire.

« C'est pourquoi nous nous élevons contre ces moyens illégaux, déloyaux employés par un groupement financier et qui aboutirent à induire en erreur le corps électoral. »

### DÉCLARATIONS DE M. LOUCHEUR

« A la Fédération Républicaine et dès que nous en avons eu connaissance, dit M. LOUCHEUR nous avons énergiquement protesté, dans la Presse et par voie d'affiches contre les procédés que vient de signaler M. Blémant et que nous réprouvons autant que lui. Mes amis et moi avons mis M. Ducrocq en demeure d'arrêter l'envoi de ses listes ; nous avons pris immédiatement toutes mesures utiles pour empêcher le mal de se répandre. »

Contrairement à ce qui a été dit, M. Loucheur affirme que les enveloppes n'ont pas été expédiées en franchise postale.

« La nouvelle loi électorale, continue M. LOUCHEUR a mal fonctionné dans le Nord et on peut dire dans toute la France. Il y eut partout floraison de listes panachées, autorisées par le ministre de l'Intérieur. A ma demande, le dépôt de ces listes a été interdit dans les salles de votes.

M. LOUCHEUR s'élève contre le panachage et demande la révision de la loi électorale.

M. CRESPEL. — Mon parti a protesté contre ces manœuvres. »

### DÉCLARATIONS DE M. DANIEL-VINCENT

M. DANIEL-VINCENT. — Nous sommes tous d'accord à les réprouver. Elles n'émanent d'ailleurs pas d'un parti politique régulièrement constitué, mais d'individualités éparses. Non moins que M. Blémant, je veux en tout la probité électorale, mais je me permetrai de lui faire observer que son nom figurait sur une liste socialiste-communiste et qu'il n'a pas protesté.

BLÉMANT. — Cette liste n'a pas été distribuée dans l'arrondissement, et quand j'en ai eu connaissance, j'ai protesté dans le « Réveil du Nord ».

M. DANIEL-VINCENT. — Trop tard ! Je m'honore aussi de collaborer au « Réveil du Nord » et je vous ferai observer que j'ai élevé une énergique protestation dans ce journal pour déjouer l'effet des manœuvres contre lesquelles vous protestez avec nous. Dès le vendredi, j'ai crié dans le «Réveil du Nord» ma réprobation des listes boycottant Inghels.

### INTERVENTIONS DIVERSES

Au nom de la moralité politique, DELANNOY s'associe à la motion de Blémant et demande au Conseil de l'adopter sans réserves.

LEBAS parle dans le même sens et annonce que le Parti socialiste désireux de faire toute la lumière procède à une minutieuse enquête pour établir toutes les responsabilités.

SAROT met vivement en cause M. Loucheur et termine sa harangue enflammée en déposant au nom du Parti communiste une motion déclarant que le dernier scrutin législatif a révélé un caractère d'évidente immoralité et réclamant l'annulation des élections du 11 mai dans le Nord.

LEBAS. — Je suis tout disposé à voter cette motion, sauf en ce qui concerne l'annulation des élections. Je viens de dire que mon Parti, animé de la ferme volonté de faire toute la lumière, procède à une enquête. Je me rallierai à ses décisions, mais je ne peux pas prendre aujourd'hui sur cette question et je m'abstiendrai en ce qui concerne la dernière partie de la motion.

BLÉMANT fait une déclaration analogue

### LE VOTE SUR LA MOTION

Le Président met aux voix la motion présentée par Sarot. On décide de procéder au vote par paragraphe.

Le premier paragraphe est adopté à mains levées. Il est ainsi conçu : Le Conseil général du Nord considérant que le scrutin du 11 mai a présenté un caractère d'immoralité publique, voue au mépris public tous les auteurs du panachage. »

Sur la seconde partie, réclamant l'annulation des élections, seuls les communistes votent pour.

## La réforme électorale

Résumant divers vœux renvoyés au 5e bureau, M. MELAYERS propose le vote des conclusions suivantes :

1. Le Conseil général émet le vœu que la loi actuelle, en matière d'élections législatives, soit remplacée par une loi nouvelle avec représentation proportionnelle intégrale, sans panachage, et l'utilisation des restes sur une liste nationale.

2. A défaut d'une rapide application possible de cette réforme, le Conseil réclame le retour du scrutin majoritaire uninominal

*Le premier paragraphe est adopté à l'unanimité et sept voix seulement se prononcent contre le second.*

## L'amnistie

Sur conclusions conformes du rapport de M. MELAYERS, l'assemblée réclame une amnistie très large en faveur de tous les condamnés pour délits politiques militaires, faits de grève.

Sur intervention de DELCOURT, le Conseil demande en outre que soient accordées aux familles des victimes des cours martiales, les légitimes réparations auxquelles elles ont droit.

A l'unanimité, le Conseil réclame la réintégration des Cheminots révoqués lors de la dernière grève.

## Les relations avec la Russie

Sans discussion, le Conseil adopte à mains levées un rapport de M. Melayers demandant au Gouvernement de reconnaître la République des Soviets et la reprise des relations économiques avec la Russie.

La discussion des vœux politiques est terminée. Elle a été relativement calme.

### LE BUDGET DÉPARTEMENTAL

Le Rapporteur général, M. DEMOLON, expose la situation finacière.

Le budget supplémentaire de 1924 s'établit comme suit :

| | |
|---|---|
| *Dépenses*.......... | 104.717.506 50 |
| *Recettes*.......... | 104.721.743 » |
| *Excédent*.......... | 4.246 50 |

### LA RECONSTITUTION

M. DE LAGRANGE lit un long rapport commentant celui de M. le Préfet sur la reconstitution dans le Nord et que nous avons ici analysé. M. De Lagrange a inséré dans son travail le passage du rapport préfectoral concernant la révision des dommages de guerre et que nous avons récemment publié. Il demande au Conseil de l'approuver.

A la demande de plusieurs conseillers ce rapport est renvoyé à la prochaine session, qui se tiendra en Septembre.

### LES FONCTIONNAIRES DÉPARTEMENTAUX

M. DEMOLON lit un rapport tendant à l'amélioration du traitement des fonctionnaires départementaux.

Des majorations sont accordées pour charges de famille. Elles sont en rapport avec les majorations accordées aux fonctionnaires de l'Etat.

Une indemnité de départ sera désormais accordée aux fonctionnaires départementaux ayant trente ans de service. Cette indemnité égale à six mois de traitement.

Les contrôleurs de l'Administration des contributions directes demandent une indemnité annuelle au département. Une indemnité de 500 francs est votée.

La centralisation du résultat des élections a demandé un grand effort aux fonctionnaires du département. Une gratification globable supplémentaire de 21.150 francs leur est accordée.

Sur la proposition de MERCIER l'indemnité de départ sera accordée aux employés ayant vingt ans de services et obligés de cesser leurs fonctions pour cause de maladie.

### UN VŒU DE SAINT-VENANT

Sans opposition le Conseil adopte une proposition de SAINT-VENANT demandant qu'à l'avenir tous les vœux soient envoyés au Président quelques jours avant l'ouverture de chaque session, afin qu'ils puissent être attentivement étudiés.

Ce vœu est inspiré par une récente délibération de notre Assemblée départementale repoussant une proposition ayant pour but l'interdiction en France du paiement des salaires en monnaie belge aux ouvriers retournant en Belgique, leur faisant perdre la différence du change. Or, cet avis défavorable au vœu qui avait été déposé est contraire aux dispositions du Code du travail, faisant force de loi.

SAINT-VENANT demande donc que désormais, afin d'éviter toute erreur d'interprétation, toutes les propositions soient transmises, autant que possible, aux services compétents, pour examen, avant délibération en séance publique.

### L'ÉLECTRIFICATION DES CAMPAGNES

Le Conseil adopte un rapport de M. DE LAGRANGE, conforme à celui de M. le Préfet.

Le nombre des communes électrifiées ou en passe de l'être, est de 408 pour le département, soit 61 pour 100.

La décomposition par arrondissement est la suivante : Arrondissements de Lille : 53 communes, 40 pour 100 ; Hazebrouck, 30 communes, 56 pour 100 ; Douai, 44 communes, 67 pour 100 ; Valenciennes, 53 communes, 65 pour 100 ; Avesnes, 38 communes, 25 pour 100 ; Cambrai, 75 communes, 63 pour 100.

Il faut bien avouer, dit le rapport du bureau, que l'électrification des campagnes ne va pas sans quelques difficultés. Le grand obstacle est la question financière ». Le rapporteur propose donc de voter une somme de 1.500.000 francs pour servir d'avances aux communes, sous forme de subventions.

### LES BÉNÉFICES DU RAVITAILLEMENT

Les bénéfices du Comité Hispano-Américain, augmenté des intérêts, s'élèvent maintenant à 81 millions.

Comment seront-ils employés, où iront-ils ? Un intéressant échange de vue a lieu à ce sujet entre COUTEAUX, le PRÉFET et GONIAUX

Une délégation se rendra prochainement auprès du ministre des Finances, pour tâcher de solutionner le problème.

### CLOTURE DE LA SESSION

Vers 17 heures, l'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de la session et remercie les conseillers de leur assiduité à toutes les séances.

## *La session du Conseil général du Pas-de-Calais a été close hier*

Le Conseil Général du Pas-de-Calais a tenu hier la dernière séance de sa session de mai. Au cours de cette séance, qui était présidée par M. Bachelet, sénateur, lecture a été donnée des conclusions des rapports sur les différents vœux d'intérêt local et régional présentés. Le budget du département a été adopté à l'unanimité.

### LA RÉFECTION DES ROUTES ET OUVRAGES D'ART DU DÉPARTEMENT DU NORD

Une série d'adjudications ont eu lieu hier à la Préfecture et au Service Vicinal, pour la réfection des routes et ouvrages d'art du département.

Dix-sept lots étaient en compétition à la Préfecture.

La reconstruction du pont des Capucins, à Merville, est revenu à la Société de Reconstruction de l'Artois, à Béthune, qui a consenti un rabais de 9 %.

La réfection des chaussées comprenait onze lots, dont cinq n'ont pas été adjugés. Parmi les adjudicataires, avec des rabais allant de 3 à 10 %, MM. Averlan, de Malo-les-Bains ; Willerrot, de Lille ; Herleuse et Leriche, d'Escaudœuvres ; Bauduin et Dubruelle, de Tourcoing ; Degraeve, de Lille et L'Union, société de La Bassée.

M. Galledrate, de Paris, assume les grosses réparations des routes nationales.

## L'augmentation des prix de transport des denrées

### QUELQUES PRÉCISIONS

Certain confrère annonçait dernièrement, — c'était à la fin du mois de mars, — que « la nouvelle majoration des tarifs des chemins de fer ne devait avoir qu'une répercussion insignifiante sur le prix de vente au détail ». Son information, il est vrai, provenait d'une administration qui n'a pas intérêt à énoncer la vérité brutalement. En l'occurrence notre confrère s'est contenté de reproduire les prix portés à l'affiche apposée dans toutes les gares, par les grandes Compagnies.

La réalité, l'application exacte du tarif G. V. 103, à partir du 20 mars 1924, suggère des réflexions moins optimistes.

Ce n'est pas à vrai dire que nous ayons l'intention de légitimer les agissements des mercantis, mais, outre que l'on peut faire le commerce des denrées, sans prélever sur le consommateur des bénéfices exagérés, il importe de reconstituer exactement le prix de revient des denrées à Lille, transports y compris.

Or, pour en revenir à nos légumes, voici des chiffres officiels, établis par un taxateur compétent, sur les prix de transport des denrées et leurs augmentations au cours de la période la plus récente et de ces dernières années.

On sait que la G. V. 14-114 des denrées périssables a été abrogé il y a environ un an, par le G. V. 3-103, applicable, comme son précédent, sur revendication et accomplissement des conditions du tarif, emballage et manutention en particulier. Il est à retenir que le tarif de grande vitesse 3-103 supprime le chargement en vrac.

Voici donc un tableau comparatif des frais de transport par chemins de fer: 1° avant le 10 mars 1924 ; 2° au 20 mars 1924. Il va sans dire qu'il n'est pas tenu compte du double décime, voté dernièrement et applicable aux transports :

### PRIX DE TRANSPORTS DENRÉES DIVERSES

Choux-fleurs. — 3 kilos 850 du 1er mai au 30 novembre, 600 kilomètr. ; prix ancien, 0,63891; prix le 20 mars 1924 0,71706 ; augmentation, 0,07815 (Prix moyen de choux-fleurs en provenance d'Angers-St-Land, le 3 mai 1924).

Choux-fleurs. — 3 k. 850 du 1er décembre au 30 avril ; 600 kilom. ; prix ancien, 0,72707 ; prix le 20 mars 1924, 0,8162 ; augmentation, 0,08913 (Prix moyen du choux-fleur en provenance d'Angers-St-Land, le 3 mai 1924).

Botte de poireaux. — 1 kilo. du 1er décembre au 30 avril : 150 kilomètres; prix ancien, 0,07510; prix le 20 mars 1924, 0,084290 ; augm., 0,00919.

Laitue. — 1 kilo, du 15 mars au 30 novembre, 800 kilomètres ; prix ancien, 0.19530 ; prix le 20 mars 1924, 0,21930 ; augm., 0,0240.

Laitue. — 1 kilo, du 1er décembre au 14 mars, 800 kilomètres ; prix ancien, 0,22235 ; prix le 20 mars 1924, 0,24945 ; augm., 0,02710 (avec réduction de 30 %).

Raisin. — 1 kilo, du 1er décembre au 14 mars ; 650 kilomètres ; prix ancien, 0,23695 ; prix le 20 mars 1924, 0,265976 ; augm., 0,029026.

Fruits (divers). — 1 kilo, du 1er décembre au 14 mars ; 600 kilom., prix ancien, 0,25895 ; prix le 20 mars 1924 0,290671 ; augm., 0,031721.

Douzaine d'œufs. — 0,800 gr. ; du 1er décembre au 14 mars ; 400 kilom. prix ancien, 0,18140 ; prix le 20 mars 1924. 0,2036215 ; augm., 0,02222.

Beurre (Isigny et Paris). — 1 kilo ; du 1er déc. au 14 mars ; 309 kilom., prix ancien, 0,18025 ; prix le 20 mars 1924, 0,20233 ; augm., 0,02208.

Poisson frais (La Rochelle et Paris). — 1 kilo ; du 1er décembre au 14 mars ; 467 kilom., prix ancien, 0,18960 ; prix le 20 mars 1924, 0,2123278 ; augmentation, 0,023227.

Pommes de terre. — 1 kilo ; du 1er décembre au 14 mars ; 400 kilom. prix ancien, 0,14495 ; prix le 20 mars 1924, 0,167757 ; augm., 0,018277.

Evidemment, ces augmentations ne veulent pas dire qu'on doit autorisé à y trouver un prétexte pour une hausse subite des prix de vente, mais elles sont.

Et pour se faire une idée d'ensemble de l'augmentation des tarifs au cours de ces dernières années, voici quelques prix de transport usuels pour des denrées de première nécessité. Voici également les prix du retour des emballages, auquel on aurait tort de ne pas songer.

### QUELQUES PRIX USUELS

Ces prix sont l'application de l'ancien G. V. 14-114 et du tarif actuel G. V. 3-103.

Beurre. — Rennes à Lille, 564 kilomètres (la tonne) : année 1922, 286,25 ; année 1923, 299,70 ; année 1924, 336,40.

Fruits. — Montauban (P. O.) à Lille, 910 kilomètres : 1922, 280,05 ; 1923, 300,60 ; 1924, 337,40.

Fruits. — Brive à Lille, 755 kilomètres : 1922, 256,75 ; 1923, 283,50 ; 1924, 318,25.

Fruits. — De Paris à Lille, 245 kilomètres ; 1922, 10,90 ; 1923, 124,20 ; 1924, 139,40.

Légumes. — 2e période, réduction de 20 % ; 1922, 89,25 ; 1923, 97,45 ; 1924, 109,40.

Retour d'emballages. — Lille à Hyères, 1.122 kilomètres (G. V. 116) : 1922, 39,90 ; 1923, 39,90 ; 1924, 44,90

— Lille à Cavaillon, 949 kilomètres : 1922, 39,90 ; 1923, 39,90 ; 1924, 44,90.

— Lille à Paris (Spécial P. V. 26), 245 kilomètres : 1922, gratuité ; 1923, 56,30 ; 1924, 63.00.

On notera, pour le retour des emballages, le jeu admirablement capricieux des tarifs. On paie plus cher *en petite vitesse* (sp. 26) pour le retour à Paris, réseau Nord, 245 kilomètres, que pour le retour à Hyères ou Cavaillon *en grande vitesse* (1122 et 949 kilom.), tarif spécial commun G. V. 116.

Voilà, en définitive, une mise au point qui a son intérêt.

Ces chiffres ont été établis à la demande du syndicat des approvisionneurs de Lille et des environs.

### A PROPOS DE L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

On nous communique :

L'Exposition des arts décoratifs modernes qui doit avoir lieu à Paris en 1925 n'a pas admis la participation de l'Allemagne et de la Russie soviétiste ; ses promoteurs n'ont fait appel qu'à la colonie russe à Paris.

La Ligue des Droits de l'Homme a protesté contre cette exclusion et a fait une démarche auprès de M. Fernand David, commissaire général de l'exposition pour que ces deux nations y soient appelées comme les autres.

Si les peuples n'ont pu se réconcilier encore sur le terrain politique, il est un domaine au caractère neutre où doit se faire l'entente : celui de l'art.

FEUILLETON DU 30 MAI 1924. — N° 19

# La Belle des Belles

ROMAN D'AMOUR

PAR JEAN RAMEAU

C'était elle, on le sentait bien, elle seule qu'elle admirait, qu'elle aimait. A cause de ce jeu de glaces qui n'était pas un hasard, elle n'avait l'air de sourire, de parler, de faire des grâces qu'à soi-même.

Et c'était si naturel, ce bel égoïsme ! Tous ses proches ne lui disaient-ils pas, d'un bout de la journée à l'autre, qu'elle était incomparable, unique ?

Sigalon resta une heure, espérant toujours qu'elle viendrait vers lui, l'attirerait dans quelque coin, pour lui dire des choses, lui montrer un peu de tendresse dans ses yeux de mer tranquille. Mais elle ne vint pas. Elle ne le reconduisit pas quand il partit. Elle ne semblait plus se souvenir de rien.

— Quelle étrange femme ! se redit-il, soucieux.

Il voulut croire que cette froideur était toute superficielle et qu'il fallait l'attribuer aux convenances. Evidemment, elle ne pouvait pas lui sauter au cou devant sa mère, en présence de quinze personnes.

— Demain, elle viendra réparer ! se dit-il en reprenant le chemin de l'Académie.

Mais elle ne vint pas réparer le moins du monde.

Affolé, Sigalon errait dans les couloirs, stationnait au hall, espérant la trouver tout à coup... Elle lui faisait de si fréquentes visites, la semaine précédente !

Il n'aperçut rien, sinon Mabel, une après-midi. Mabel ! *l'épingle de sûreté !...* Sigalon se précipita vers elle.

En le voyant, l'Anglaise devint toute rose. Elle avait deux rougeurs singulières sur les joues, deux petites éminences : les fossettes futures sans doute ? C'étaient elles, en effet. L'appareil qu'elle portait secrètement depuis plusieurs jours, n'avait encore pu lui donner que cela : deux reliefs de peau à vif au lieu des creux attendus. Mais les creux viendraient, c'était sûr ; il s'agissait d'avoir un peu de patience.

En attendant, Mabel tournait ses efforts d'un autre côté. Ses cheveux blancs, ses beaux cheveux blancs de naguère étaient devenus jaunes, d'un ton safran, avec des striures plus foncées, çà et là.

Et, cette après-midi, elle venait pour s'instruire sur le fonctionnement des *développateurs*. L'Académie vendait, en effet, sous le nom de *développateurs*, des appareils compliqués, pour les personnes qui veulent faire de l'exercice en chambre. C'étaient des systèmes de courroies en caoutchouc qu'on fixe à une porte ou à un mur et dont on s'attache les extrémités aux bras aux jambes, au cou, aux aisselles, selon la partie du corps que l'on désire développer. Une fois attachés à ces courroies élastiques, mais résistantes, on tire dessus, en cadence, un quart d'heure, une demi-heure, comme un cheval qui essaye de mettre en mouvement un camion trop chargé, et l'on recommence tous les jours jusqu'à ce que le résultat soit satisfaisant.

Après un examen judicieux de sa personne, Mabel n'avait remarqué qu'une chose à renforcer : sa poitrine. Mais vraiment, pour celle-là, on pouvait faire quelques sacrifices.

L'ambitieuse Anglaise rôdait donc, depuis quelque temps, devant la vitrine de l'Académie, où un tableau photographique montrait les effets miraculeux du *développateur*. Elle était à peu près décidée à en prendre un. Si cela n'arrangeait pas ses affaires auprès du jeune Lostalot...

Sigalon fut ravi de rencontrer cette brave fille. Il la fit entrer chez lui, causa, demanda des nouvelles de madame de Saint-Junien, de mademoiselle surtout.

Mabel ne lui dit pas grand'chose à ce propos. Elle allait très bien, mademoiselle. En ce moment, elle se préparait à partir pour la campagne.

— Pour la campagne ? s'exclama Sigalon.

Et son visage montra de la tristesse dans toutes ses rides, comme un chemin défoncé montre de la pluie après l'orage.

C'était vrai pourtant : le 14 juillet approchait. Maggie allait partir comme les autres, et sans venir lui dire adieu peut-être. Elle avait donc assez de lui comme cela ? Il l'avait donc tellement déçue, l'autre jour ?...

Il se regardait dans les glaces et devait s'avouer qu'il était un peu marqué, en effet, pour inspirer des passions aux jeunes filles. Ah ! c'était fini, le bon temps ! Il ne fallait plus vibrer que pour les douairières ! Bajoues, rides, yeux bouffis, patte d'oie, dents déchaussées : toute la lyre des quarante-cinq ans !... Ah ! vieillesse !

Il n'avait pas eu beaucoup de confiance, d'abord, dans les pratiques en vigueur autour de lui, dans ces massages, badigeonnages, retapages divers dont sa maison s'était fait une retentissante spécialité. Cependant, il se surprenait à hésiter comme une faible femme depuis quelques jours, devant les crèmes pour la conservation du teint, devant les balsamols pour la purification de la bouche. Et, quand il était seul, il se mettait à déplisser sa peau, de longs moments, dans le sens opposé aux rides, suivant les recommandations de ses collaborateurs. Il lui arrivait même de boire, de temps à autre, deux doigts de *Liqueur de Beauté*, une affreuse mixture où le Bordelais Francoumas écoulait ses vinaigres et ses fonds de chai de Bacalan.

Mais, vains efforts ! La Belle des Belles continuait à bouder. Elle vint bien, une après-midi, mais ce fut pour écouter la dernière conférence de son père. Et, malgré les invitations pressantes du docteur, elle remonta dans sa voiture aussitôt, sans consentir à causer une minute.

Naïvement, il soupira :

— Elle ne m'aimait donc pas ?... Pourquoi alors ? Pourquoi ?

Car il n'avait pas rêvé : il l'avait bien eue ; il l'avait même eue le premier, s'il fallait en croire certains indices précieux... Et, vraiment, l'honneur avait été grand, presque inespéré. Et elle voulait s'en tenir là ? Un point, c'est tout ?...

Il la revoyait par la pensée, ainsi qu'elle fut en cette après-midi glorieuse ; il réentendait le son de sa voix dans l'espèce de dispute qui avait précédé : « Restez !... oh ! restez ! je vous en prie ! » lui disait-elle devant la porte, pour l'empêcher de reprendre le médicament destiné à mademoiselle de Pradères...

— Si c'était pour ça, tout de même ! réfléchit-il avec un léger frisson aux tempes. Si j'avais senti juste, alors ?...

Il n'avait pas revu mademoiselle de Pradères depuis cette après-midi. Malgré le désir qu'il en avait, il s'était abstenu de lui écrire, de lui redemander ce pot mystérieux Puisque Maggie lui avait dit de ne rien faire, puisqu'elle considérait toute démarche de cette nature comme une marque de méfiance, il n'avait pas bougé ; il était trop galant homme pour froisser mademoiselle de Saint-Junien après ce qu'elle venait de faire pour lui.

Mais le 10 juillet, ayant appris que Maggie venait réellement de partir pour la campagne, avec toute sa famille, il n'hésita plus. Il alla rue Alfred-de-Vigny, chez mademoiselle de Pradères.

On lui répondit que mademoiselle de Pradères ne pouvait pas le recevoir.

Il revint, le lendemain ; et il insista, fit annoncer que c'était au point de vue professionnel qu'il désirait parler à Mademoiselle ou à Madame.

On le pria d'attendre.

Quelques minutes après, madame de Pradères vint à lui. Sigalon présenta ses hommages, voulut baiser la main ; il sentit une certaine résistance dans cette main, au moment où il s'inclina pour y poser ses lèvres.

— Cher monsieur, ma fille vous prie de l'excuser ; elle n'est pas très bien en ce moment.

— Ah ! C'est justement parce que je n'avais pas de ses nouvelles depuis longtemps que je me permets de passer... Qu'a-t-elle donc ?

— Pas grand'chose, à vrai dire : un bouton à la lèvre, mais très envenimé.

— Ah ! le bouton de l'autre jour ?

— Oui ; ça ne la fait pas souffrir énormément, mais c'est gênant tout de même. Elle n'a pas pu sortir depuis une semaine.

Madame de Pradères parlait vite, debout, sans indiquer le moindre siège au docteur. Celui-ci parut tout désorienté par la froideur de l'acceuil. Il balbutia :

— J'ai su, en effet, que mademoiselle avait eu un bouton à la lèvre ; je l'ai même présentée à un de mes collègues, à ce propos.

— Oui, pour un grain de beauté ! Ma fille m'a tout dit. Il est joli, le grain de beauté !...

— Il pourra le devenir, chère madame.

— Allons donc ! Est-ce qu'elle avait besoin d'un grain de beauté d'abord ?... Avec un visage comme le sien.

— Evidemment. Mademoiselle de Pradères, belle comme elle est...

— Je vous demande un peu ! C'est une riche idée que vous avez eue là !

— Mais, madame...

— Oui, oui, je sais ! Il n'a pas fallu la prier beaucoup, c'est ça que vous voulez dire ?... Elle est tellement enfant, si bonne fille... elle se laisserait couper en quatre pour faire plaisir. Mais vraiment, ce grain de beauté, qui devient un clou, un furoncle, une horreur...

— Oh !

— Une horreur, monsieur !... Et depuis que vous avez envoyé cette pommade surtout...

— Quelle pommade ?...

— Cette drogue jaune de l'autre jour... Elle en a mis, suivant votre aimable recommandation, et ça lui a fait prendre une drôle de tournure à son grain de beauté !

Sigalon était devenu subitement pâle. Il se sentait côtoyer un gouffre.

Il dit, sans pouvoir dissimuler un tremblement de ses lèvres :

— Eh bien, madame, si vous le permettez, laissez-moi me souvenir que je suis médecin et daignez me montrer ce bobo de mademoiselle votre fille. Il y a peut-être quelque chose à faire tout de suite... il y a sûrement... Suis-je indiscret ?

*(A suivre.)*